

MAIRIE d'YSSANDON
19310 YSSANDON

Téléphone : 05-55-25-11-73
Email : yssandon@mairie19.fr

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Yssandon,

Considérant le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à pellets à haute performance énergétique et la mise en place d'un système de ventilation dans la chaufferie du bâtiment Mairie-Ecole, une consultation a été lancée en janvier 2024, auprès de trois entreprises :

N°	Entreprise	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
1	DELCAMBRE & SUCESSEURS 19130 OBJAT	39 072,67	46 887,20
2	PES 19270 USSAC	37 421,68	42 866,89
3	DELCAMBRE 19100 BRIVE	32 634,57	39 161,48

Après analyse des offres et avis de la commission bâtiments réunie le 28/03/2024, l'offre la plus avantageuse techniquement et financièrement sera retenue :

DECIDE

Article 1 :

La proposition de l'entreprise DELCAMBRE – 19100 BRIVE (32 634,57 € HT / 39 161,48 € TTC) est retenue.

Article 2 : Le financement est prévu au BP 2024 en section d'investissement à l'article 2131.

Article 3 :

La présente décision sera transmise :

- au représentant de l'Etat
- à l'entreprise intéressée.

Fait à Yssandon, le 13/04/2024
Le Maire,
Didier DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240413-DC2024-03-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024
Publication : 22/04/2024